



GUIDE PRATIQUE

LES INDISPENSABLES DU DÉBUT DE MANDAT



ADM19

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS 
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

Hôtel du Département "Marbot"

9 rue René et Emile Fage - 19000 TULLE

 05 55 93 74 46 -  adm19@adm19.fr



Hôtel du Département "Marbot"
9 rue René et Émile Fage
19000 TULLE



05 55 93 74 46



adm19@adm19.fr



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

Depuis 1985, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Corrèze - ADM 19, est le relais en Corrèze de l'Association des Maires de France (AMF).

UNE ASSOCIATION D'ÉLUS, POUR LES ÉLUS

L'ADM 19 regroupe l'ensemble des **277 communes** et **9 intercommunalités de la Corrèze**, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

Des syndicats intercommunaux ont également rejoint l'ADM 19.

Depuis

40 ans

au service des communes
et des intercommunalités

NOS MISSIONS :

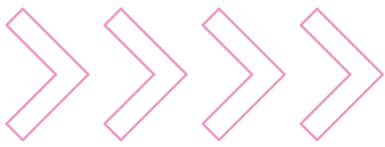
- Formation des élus
- Assistance et conseils juridiques
- Représentation pluraliste des collectivités locales auprès des pouvoirs publics
- Information sur des sujets d'actualité
- Organisation du Carrefour des Collectivités Territoriales
- Déplacement au Congrès des Maires à Paris
- Promotion de l'innovation (offres mutualisées, etc.)
- Et bien d'autres missions au service des communes et des intercommunalités !

Retrouvez-nous sur
maires.correze.net



annuaires
actualités
formations
publications





ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Chers collègues,

Vous venez d'être élus pour exercer un mandat local au service de vos concitoyens.

Au nom de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Corrèze, je tiens à vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre élection. Votre engagement traduit un attachement fort à votre territoire et une volonté d'agir concrètement au service de l'intérêt général.

L'exercice d'un mandat local est à la fois passionnant et exigeant. Il vous place au cœur de l'action publique, dans des domaines variés, souvent techniques, et dans un environnement juridique et administratif en constante évolution.

C'est pour vous accompagner dès les premiers jours de votre installation que l'ADM 19 a souhaité élaborer ce guide pratique.

Ce guide rassemble les informations indispensables pour faciliter la mise en place de vos équipes et la prise en main de vos fonctions. Vous y trouverez également un éclairage sur les dispositifs dont vous pouvez bénéficier : droit individuel à la formation des élus (DIFe), compte personnel de formation, affiliation au régime de sécurité sociale en tant qu' élu, ou encore assurance de protection juridique.

Au-delà de ces éléments, nous avons souhaité vous proposer des repères concrets, directement mobilisables dans votre quotidien d' élu.

Ce guide présente également l'ensemble de l'offre d'accompagnement proposée par l'ADM 19 : réunions d'information, formations, temps d'échanges, ainsi qu'un nouveau dispositif développé avec l'Association des maires de France et Mairie 2000 : **l'Université des maires**. Ces rendez-vous ont pour objectif de vous apporter des clés de compréhension, des outils pratiques et des réponses concrètes aux questions que vous serez amenés à vous poser tout au long de votre mandat.

En Corrèze, ce dispositif est proposé majoritairement à distance, sous forme de visioconférences réparties sur plusieurs mois, afin de permettre à chacun d'y participer facilement. Ces rendez-vous sont gratuits et ouverts à tous les élus. Ils sont facilement identifiables dans le calendrier des formations et réunions d'information (*cf. fiche 06*) grâce à un logo dédié :



Soyez assurés que l'ADM 19 se tient pleinement à vos côtés pour vous accompagner dans l'exercice de vos responsabilités et reste à votre disposition pour répondre à vos besoins, quels qu'ils soient.

Je vous souhaite pleine réussite dans votre mandat au service de vos administrés.

Christophe PETIT



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADM 19



! Suite aux élections municipales de mars 2026 et conformément à nos statuts, notre Conseil d'administration sera renouvelé lors de notre assemblée générale, en juin prochain.

**Le président de l'ADM 19 est
Christophe PETIT**



maire de Lestards
vice-président du Conseil départemental de la Corrèze

Retrouvez notre Conseil d'administration actuel en cliquant sur la photo :



À SAVOIR :

Tout au long du guide, vous pouvez scanner un QR code ou cliquer sur le lien en couleur pour accéder au document mentionné, comme ci-dessous :



Retrouvez nos **statuts**

ADM 19
40^{ème} au service des communes et des intercommunalités

Le bureau :

 Roger CHASSAGNARD maire de LAGUENNE-SUR-AVALOUZE	 Christophe PETIT maire de LESTARDS vice-président de la CC VEZÈRE-MONÉDIÈRES-MILLESOURCES	 Henri SOULIER maire de SAINT-FÉRELLE vice-président de FAGGLO DE BRIVE
 Alain TISSEUIL maire d'ARFAC-POMPADOUR vice-président de la CC du PAYS DE LIBERSAC-POMPADOUR	 Jean-Raymond MOUZAT maire de CHANTEIX vice-président de TULLE AGGLO	 Martine SOUZY maire de VIGNOLS
 Laurence DUMAS PAU-AUDEBERT maire de BESSAC-SAINTE vice-présidente de la CC XANTRE VALDOROGNE	 Émilie BOUCHETTEL maire de CHAMEYRAT	 Catherine CHAMBRAS présidente de la CC du PAYS DUZERCHE maire-adjointe DUZERCHE

Les membres du conseil d'administration :

Bernard COMBES - maire de TULLE - v.-p de TULLE AGGLO	Jean-Pierre LASSERRE - maire de BASSIGNAC LE BAS
Francis COMBY - maire de BEYSSENAC - prés. de la CC du PAYS DE LIBERSAC-POMPADOUR	Jean-François LOGE - maire de SORNAC
Charles FERRÉ - maire d'ÉGLETONS - prés. de la CC de VENTADOUR-ÉGLETONS-MONÉDIÈRES	Pierre PEYRAMAURE - maire de SOUDAINE-LAVINADIÈRE
Jean-Paul FRONTY - maire de CHASTEALX	Christian PRADAYROL - CM de BRIVE-LA-GALLARDE - v.-p de FAGGLO DE BRIVE
Jean-Pierre GUITARD - maire-adjoint d'USSEL - v.-p de la CC HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ	Nelly SIMANDOUX - maire de MAUSSAC
Jean-Louis LASCAUX - maire d'ALLASSAC - v.-p de FAGGLO DE BRIVE	Philippe VIDAU - maire d'OBJAT - v.-p de FAGGLO DE BRIVE
	Barbara VIMON - maire de SAINT-HILAIRE-LUC



UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

»»»» Marie FOURIÉ

Directrice



05 55 93 74 45



marie.fourie@adm19.fr

- ✓ Met en œuvre les décisions du conseil d'administration.
- ✓ Assure les relations avec les collectivités et les partenaires institutionnels.
- ✓ Fournit un premier niveau de conseil administratif et juridique.



»»»» Isabelle BAUDRY

Chargée de formation



05 55 93 74 43



isabelle.baudry@adm19.fr

- ✓ Gère l'organisation des sessions d'information et de formation.
- ✓ Élabore, en lien avec la directrice, un programme de formation pour les élus et répond aux demandes individuelles de formation.
- ✓ Mobilise les crédits de formation (DIFE) pour le compte des élus.
- ✓ Gère la commercialisation des stands et la logistique du Carrefour des Collectivités Territoriales.
- ✓ Assure le suivi comptable de l'ADM19.



»»»» Céline BRUGEILLE

Collaboratrice



05 55 93 74 46



celine.brugaille@adm19.fr

- ✓ Assure le suivi administratif de l'association.
- ✓ Chargée de la communication : anime et gère le site Internet ainsi que les réseaux sociaux.
- ✓ Gère et supervise les services mutualisés auprès des communes.
- ✓ Organise et coordonne le déplacement au Congrès annuel des Maires de France à Paris.
- ✓ Actualise les données, collecte les informations locales et maintient à jour l'annuaire des Maires.





LES INDISPENSABLES DU DÉBUT DE MANDAT

01 Nos conseils pratiques

S'affilier à la Sécurité Sociale en tant qu'élu

02

03 Souscrire une assurance individuelle de l'élu

04 Créer son identité numérique FranceConnect+ pour accéder aux démarches sécurisées

Activer son Compte Formation Élu

05

06 Planifier ses formations en fonction de ses besoins et délégations

07 Financer ses premières formations avec le DIFe

Calendrier des prochains grands rendez-vous

08



01 CONSEILS PRATIQUES



EN DÉBUT DE MANDAT :

Téléchargez et lisez la [Charte de l'élu local](#)



Trouvez des informations sur l'[installation du conseil communautaire](#)



TOUT AU LONG DU MANDAT :



Téléchargez et lisez la brochure "[Statut de l'Elu\(e\) Local\(e\)](#)" de l'AMF

LE document de référence pour les élus locaux

Consultez autant que nécessaire le [Guide du Maire de l'AMF](#)

un exemplaire papier a été adressé à chaque maire, par l'AMF, par voie postale



N'hésitez pas à consulter également le [Guide du Maire de la DGCL](#)

Des conseils pour les [maires employeurs](#)



Un doute sur le [protocole](#) ?

Retrouvez beaucoup d'autres ressources utiles
sur le site internet de l'ADM 19

www.maires.correze.net - rubrique "ressources"





02 AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE EN TANT QU'ÉLU



OBJECTIF :

Garantir vos droits en matière de santé, maternité/paternité, retraite et indemnités.

L'affiliation au régime général de la sécurité sociale est obligatoire pour tous les élus locaux (que vous payez des cotisations sociales ou non et que vous soyez déjà affilié au régime général à un autre titre ou non).



IMPORTANT :

Si vous exercez une activité professionnelle en parallèle de votre mandat électif, la prise en charge de vos frais de santé continuera d'être assurée par le régime de votre activité professionnelle.



ÉTAPES :

1. **Allez sur le site "Ameli.fr"** : cliquez sur "assuré", puis "droits et démarches", ensuite "situation particulière" et enfin "vous êtes un élu local".
2. **Préparez les documents mentionnés sur la page "Vous êtes un élu local"** : les documents varient en fonction d'un début, d'un renouvellement ou d'une fin de mandat.
3. **Attention**, lorsque vous remplissez le **formulaire de mutation**, il est important de rayer "mutation" et d'inscrire à la place "affiliation en tant qu'élu local".
4. Enfin, **déposez à la CPAM** du lieu de résidence un dossier d'affiliation au régime général.



EN SAVOIR + :



brochure "Statut de l'Elu(e) Local(e)" de l'AMF (pages 26 à 33)



03 SOUSCRIRE UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE DE L'ÉLU



OBJECTIF :

Se protéger personnellement contre les dommages survenus dans le cadre de votre mandat et bénéficier d'une assistance juridique en cas de litige.

La souscription à une assurance individuelle n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.



IMPORTANT :

Un élu local peut, dans l'exercice de ses fonctions, engager sa responsabilité personnelle, civile ou pénale. Dans certains cas, la commune — et donc son assurance — prendra en charge l'élu via la protection fonctionnelle. Toutefois, si l'élu commet une faute personnelle, il devra assumer lui-même les conséquences financières. C'est dans ce contexte qu'une assurance individuelle peut intervenir pour le protéger



ÉTAPES :

- 1. Identifiez les besoins :** responsabilité civile personnelle, protection juridique...
- 2. Comparez les offres :** compagnies d'assurance spécialisées élus, mutuelles locales, ou assurances via associations d'élus.
- 3. Souscrivez le contrat** en ligne ou auprès d'un assureur, en vérifiant les garanties et les exclusions.
- 4.** Enfin, conservez bien les documents et **mettez à jour si nécessaire le contrat** en cas de changement (de mandat ou de fonction).



À SAVOIR :

Une assurance individuelle permet à l'élu de compléter la couverture de la collectivité, couvrir les frais juridiques et garantir une défense indépendante pour exercer son mandat en toute sérénité.



04 IDENTITÉ NUMÉRIQUE FRANCE CONNECT+



OBJECTIF : La création de votre identité numérique est obligatoire pour pouvoir accéder à votre compte formation élu et utiliser votre DIFE élu.



ENJEUX : La création d'une identité numérique sécurise vos accès en ligne et vous permet d'utiliser des services à distance avec le même niveau de sécurité qu'en face-à-face.

L'identité numérique est un ensemble de données qui vous identifie dans le monde numérique. C'est donc une véritable carte d'identité, mais en ligne.



ÉTAPES :

1. Préparez vos documents : pièce d'identité valide, numéro de téléphone et votre adresse mail.

2. Créez votre identité numérique :

Rendez-vous sur France Connect+
ou sur L'Identité Numérique de La Poste



Besoin d'aide ? Consultez notre "tuto".

3. Votre identité numérique est créée !



LE + :

Une identité numérique sécurisée permet d'éviter le piratage et l'usurpation de votre identité, de centraliser vos démarches administratives et de garantir la traçabilité de vos actions en tant qu'élu.



05 ACTIVEZ VOTRE COMPTE FORMATION ÉLU



OBJECTIF : Faciliter l'accès au droit à la formation pour les élus locaux (catalogue de formation, inscription, financement...).



ENJEUX : Financer vos formations grâce au **DIFe**
(Droit Individuel à la Formation des Élus locaux)



ÉTAPES :

1. Accédez à la plateforme "**Mon Compte Formation**" puis allez dans "**Accès élus**" et cliquez sur "**Je suis élu**".



2. Connectez-vous avec **vos identifiants France Connect +**, récemment créés (cf. fiche 04).

3. Consultez vos droits à formation DIFe et **les crédits disponibles**.
Vous disposez de 400 € / an de DIFe.

NB : le versement des crédits pour les nouveaux élus doit intervenir mi-avril.

4. Enfin, **suivez vos formations et financements** directement depuis votre compte.



EN SAVOIR + :



LE + :

Isabelle BAUDRY, chargée de formation, et **Marie FOURIÉ**, directrice de l'ADM 19, sont là pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à vos questions.



06 PLANIFIEZ VOS FORMATIONS EN FONCTION DE VOS BESOINS



OBJECTIF : Permettre aux élus de s'approprier rapidement les règles, les outils et les bonnes pratiques nécessaires à l'exercice de leur mandat.



ENJEUX : Être élu local implique des responsabilités importantes dans un environnement complexe.

La formation constitue un droit essentiel et un levier pour exercer pleinement son mandat au service de la commune et de ses habitants.




ÉTAPES :

1. Consultez le catalogue de formations de l'ADM 19 ou le calendrier synthétique présenté à la page suivante.




2. Inscrivez-vous en accédant à la fiche détaillée de la formation dans notre catalogue.



Astuce : Pour accéder facilement à la fiche, cliquez sur cette icône :  située à la fin de la ligne concernée, dans le calendrier des formations présenté ci-après.

mars 2026		public cible					
30 mars	Fonctionnement du conseil municipal Intervenant : Eric LANDOT	 	09h30 durée : 1h30	gratuit			

3. Cliquez sur le lien d'inscription ou scannez le QR code figurant sur la fiche détaillée (rubrique :  **INSCRIPTION :**) et suivez les instructions.

4. Participez aux formations et mettez vos nouvelles compétences au service de votre commune !



À SAVOIR :

La mission principale de l'ADM 19 est la formation des élus,

Les collectivités peuvent également solliciter l'ADM 19 pour l'organisation de formations et d'actions d'information adaptées à leurs besoins spécifiques.
Contactez-nous !



fiche d'information détaillée
et lien d'inscription

mars 2026

public cible

30 mars	Fonctionnement du conseil municipal Intervenant : Eric LANDOT			09h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
30 mars	Fondamentaux du budget Intervenant : Philippe BAETEMAN - La Banque Postale			11h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
31 mars	Conditions d'exercice du mandat local Intervenant : Eric LANDOT			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	

avril 2026

public cible

3 avril	Responsabilité des élus : ce que tout élu doit savoir Intervenant : Luc BRUNET - SMACL			14h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
3 avril	Prévenir les conflits d'intérêts dès le début du mandat Intervenant : Luc BRUNET - SMACL			15h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
13 avril	Exercer ses pouvoirs de police en toute sécurité Intervenant : Eric LANDOT			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
20 avril	Maire employeur AMF-CNP-MNT			10h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
28 avril	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle			18h00 durée : 2h	gratuit	MARCILLAC-LA-CROISILLE salle des fêtes	tout public	entrée libre

mai 2026

public cible

11 mai	Fondamentaux de la commande publique UGAP			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
18 mai	Urbanisme réglementaire AMF - Géomètres experts			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
19 mai	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle			18h00 durée : 2h	gratuit	TULLE salle Latreille (bas)	tout public	entrée libre
26 mai	Organisation des manifestations éphémères Intervenant : M. BONNET-RIGAUD			09h00 durée : 3h	gratuit	TULLE CONSEIL DPTAL amphithéâtre	élus & secrétaires	
28 mai	Préparer et financer un projet communal Banque des Territoires - UGAP			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	

juin 2026

public cible

9 juin	La commune et l'école AMF - DASEN			09h30 durée : 2h30	gratuit	TULLE CONSEIL DPTAL amphithéâtre	élus	
19 juin	Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local - Formatrice : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
24 juin	Musclez votre répartition en tant qu'élu Formatrice : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
30 juin	Rencontre citoyenne avec le procureur de Tulle			18h00 durée : 2h	gratuit	MERLINES	tout public	entrée libre

juillet 2026

public cible

2 juillet	L'élu municipal, acteur de la coopération intercommunale Formatrice : Christine PRIOTTO			8h30-12h30 ou 13h30-17h30	250 €	USSEL HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ	élus	
3 juillet	Comprendre et élaborer son budget municipal Formatrice : Christine PRIOTTO			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
6 juillet	Enjeux de la prévention des risques CEREMA			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
7 juillet	La commune et la petite enfance AMF			10h30 durée : 1h30	gratuit		élus	
8 juillet	Maîtriser la prise de parole en public dans l'exercice du mandat local - Intervenant : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	
8 juillet	Les fondamentaux de l'intercommunalité Intervenant : Valentin KUZNIK du service intercommunalité de l'AMF			11h00 durée : 1h30	gratuit		élus	
17 juillet	Musclez votre répartition en tant qu'élu Intervenant : Delphine LAVAL			9h00-16h00	250 €	TULLE CONSEIL DPTAL	élus	



07 FINANCEZ VOS PREMIÈRES FORMATIONS AVEC LE DIFe



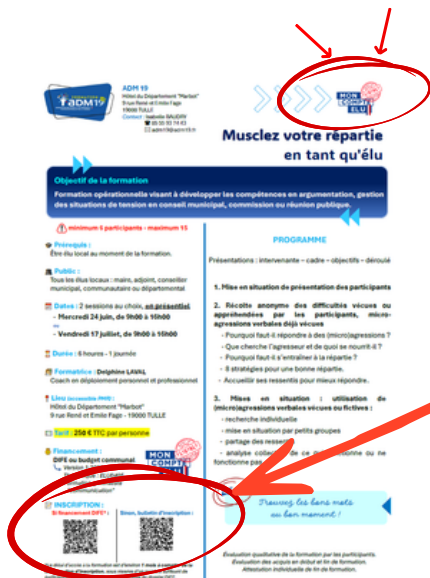
OBJECTIF : Répondre aux obligations légales de formation des élus pour leurs délégations.





IMPORTANT : Vous pouvez, pour vos formations, utiliser votre DIFe (Droit Individuel à la Formation des élus) permettant un financement possible des frais de formation.



ÉTAPES :



1. Identifiez les formations “éligibles DIFe” sur le catalogue de formations de l’ADM 19, repérables à l’aide de ce logo  (situé en haut à droite de la fiche)

2. Inscrivez-vous aux formations souhaitées “éligibles DIFe” en cliquant sur le lien dédié, rubrique :  **INSCRIPTION :** .

3. Assistez aux formations et conservez précieusement les attestations de présence, utiles en cas de demande, même celles concernant des formations organisées à distance.




À SAVOIR :

L’ADM 19 est certifié organisme de formation depuis 2016. Lors de votre inscription à une formation, il vous sera ainsi possible de choisir un financement grâce au DIFe. Et si vos droits DIFe sont épuisés, votre collectivité peut financer la formation.



EN SAVOIR + :



 page consacrée au DIFe de notre catalogue de formation



08

NOTEZ LES PROCHAINS GRANDS RENDEZ-VOUS



SAMEDI 6 JUIN 2026 - Assemblée générale électorale de l'ADM 19 à Tulle - salle de l'Auzelou (*toute la journée*)

Une invitation détaillée vous sera adressée courant mai.

Un photographe réalisera le portrait officiel de chaque maire présent.



AUTOMNE 2026 - Sortie officielle de notre “Annuaire des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Corrèze”

Un exemplaire sera adressé à votre commune, par voie postale.



24 AU 26 NOVEMBRE 2026 - Déplacement au 108ème Congrès des Maires à Paris-Expo - porte de Versailles

Chaque année, l'ADM organise un déplacement à Paris à cette occasion.

Le programme complet et les modalités d'inscription seront envoyés à la commune en juin et présentés lors de notre AG.



23 & 24 SEPTEMBRE 2027 - 11ème Carrefour des Collectivités Territoriales (CCT 19) à Brive - espace des Trois Provinces

Organisé tous les deux ans par l'ADM 19, le Carrefour des Collectivités Territoriales c'est :

- 1 600 visiteurs ;
- 1 salon de 120 exposants ;
- 5 tables rondes en plateau TV, animées par un journaliste ;
- 1 face à face interactif permettant aux élus locaux, parlementaires et institutionnels de dialoguer directement sur les enjeux et les difficultés rencontrées dans le cadre de leur mandat.

Le CCT 19 s'est imposé au fil du temps comme LE rendez-vous incontournable des élus, agents territoriaux et entreprises engagées auprès des collectivités.

